

***Procès-verbal du conseil municipal
du mercredi 18 octobre 2023 à 20h30***

Etaient présents :

-L'ensemble des élus du conseil municipal à l'exception de :

Christine Huiban qui a donné procuration à Stéphane Barré

Alain Guéguen qui a donné procuration à Bruno Quiniou

Benjamin Le Bouëc qui a donné procuration à Philippe Ansquer

Christophe Philip est absent excusé.

Cécile Prigent est absente excusée.

Laura Lennon, assistante secrétaire de Mairie

La séance est ouverte à 20h40, Madame la Maire Lénaïk JOURDREN nomme Armelle Evenat, secrétaire de séance.

Lénaïk Jourdren consacre le début de cette séance au recueillement suite à l'attentat terroriste qui a eu lieu dans le collège-lycée d'Arras. Une minute de silence est observée.

Lénaïk Jourdren fait approuver le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023 :

Christine Huiban souhaite apporter la précision suivante lorsque Bruno Quiniou lui propose de s'arrêter sur le bas-côté lorsqu'elle a constaté le manque de panneaux lors des travaux d'élagage : elle avait un rendez-vous à 12h et il était déjà presque l'heure.

1/ Démission d'un Adjoint

Par courrier en date du 25 septembre Alain Guéguen, 2^{ème} Adjoint a exprimé son souhait de se démettre de ses fonctions d'Adjoint. Il souhaite cependant conserver son mandat de conseiller municipal.

En date du 3 octobre, le préfet, Monsieur Espinasse a accepté cette démission avec effet immédiat.

Lénaïk Jourdren, Maire de Trégourez souhaite supprimer son poste et répartir ses attributions entre les Adjoints restants et le Conseiller délégué de la façon suivante :

Anthony Page : urbanisme

Valérie Le Bon : eau et assainissement

Bruno Quiniou : voirie

Elle rappelle que les indemnités des Adjointes restent identiques.

Stéphane Barré pose la question afférente au classement des Elus dans le tableau.

Lénaïk Jourden répond que les adjoints remontent d'un cran dans l'ordre du tableau qui sera communiqué à la Préfecture. Les arrêtés d'attribution de fonction seront révisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Acte la démission d'Alain Guéguen, 2^{ème} Adjoint à compter du 3 octobre 2023

-Accepte la répartition de ses missions décrites ci-dessus

-Valide la proposition du nouveau tableau des Elus

-Valide la suppression du poste de 4^{ème} Adjoint

2/Rapports d'activités de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille

Lénaïk Jourden, Maire de Trégourez rappelle aux membres du conseil une des dispositions de la loi Chevènement relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale à apporter des améliorations en ce qui concerne la transparence du fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce renforcement se traduit par la présentation du rapport d'activité de l'année passée de la communauté de Communes de Haute Cornouaille.

Les membres du Conseil ont été destinataires par mail des différents rapports de la communauté.

Philippe Ansquer explique le cheminement à suivre sur le lien transmis afin d'accéder aux différents rapports dans le cas où certains élus n'auraient pas réussi à y accéder.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Acte les comptes rendus d'activités de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille pour l'année 2022 qui n'appelle ni remarque, ni observation

3/Ancien site de la Foire Expo : autorisation de consultation de maîtrise d'œuvre et de lancement de la procédure du permis d'aménager la zone économique

La commune a entrepris la réhabilitation du site de l'ancienne Foire Exposition qui s'est terminée en juillet dernier. Ce projet résultait de l'étude de dynamisation de la commune de Trégourez.

Les entreprises de désamiantage et de démolition ont œuvré afin de pouvoir mettre à nu ce site. La fin des travaux a permis de continuer la réflexion de son devenir vu sa vocation économique en référence à la carte communale partielle.

Dans ce contexte, la collectivité souhaite se faire seconder dans cette mission de maîtrise d'œuvre.

L'aboutissement de cette réflexion permettra de déterminer les projets d'aménagement possibles de cette nouvelle zone à venir : la commune souhaite donc lancer la 1^{ère} étape du permis d'aménager, via l'étude d'impacts et d'environnement.

Lénaïk Jourden rappelle ce qui a déjà été évoqué en réunion de travail.

Armelle Evenat demande s'il y a eu d'autres demandes d'installation sur ce site.

Lénaïk Jourden répond que nous ne sommes qu'à la première étape de l'élaboration du permis d'aménager, celle de l'élaboration du permis d'aménager.

Philippe Ansquer confirme et précise qu'il y a une réglementation à respecter : étude d'impact, consultations, publicité, faisabilité du permis d'aménager...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Constate la fin des travaux de réhabilitation du site de l'ancienne Foire Exposition
- S'accorde sur la suite des opérations
- Autorise le Maire à consulter un cabinet qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre
- Dans la continuité, autorise le Maire à lancer la procédure du permis d'aménager afférent
- Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir permettant l'aboutissement de cette opération.

4/ Entretien du bourg : convention Association Étude et Chantier

La commune fait appel depuis plusieurs années aux agents du chantier d'insertion « Etudes et Chantiers » basé à Saint Goazec afin de renforcer le travail des agents du service technique de la commune en période de fortes pousses afférent à l'entretien des espaces verts. Cette sollicitation s'est accélérée depuis la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Dans ce contexte, l'association « Etude et Chantier » propose également la signature d'une convention qui cumule plusieurs avantages :

- Un forfait de 570 €/ jour travaillé à l'année avec une moyenne de 8 journées d'intervention facturées au réelles
- La prévision d'intervention sur la commune à des dates clés pour une meilleure organisation du service (ex : à la Toussaint au cimetière, deux fois dans l'année dans le bourg en période de pousse importante, à la demande avec un besoin satisfait plus rapidement...)

Par ailleurs des échanges ont déjà eu lieu afin que l'association réalisent pour la commune de menus travaux non inclus dans la convention : nettoyage du bâtiment 13 de la Foire avant rénovation, installation du mur et du grillage à la station de traitement de Kernevez, grillage au point d'apport volontaire du Guip, évacuation des encombrants de l'algéco...)

Lénaïk Jourdren rappelle que l'idée est de faire appel à l'association dans le cadre du nettoyage du bourg (Rues principales et rues secondaires) et permettre ainsi de compléter ponctuellement le travail des agents techniques dans ces domaines.

Elle ajoute que l'association n'intervient pas seulement pour les espaces verts et qu'il serait intéressant de diversifier leurs missions sur la commune par exemple avec la pose de grillage, l'évacuation d'encombrants. Bruno Quiniou ajoute qu'ils ont des formations dans divers domaines tels que la maçonnerie ou la peinture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Approuve le contexte d'intervention de l'association « Etudes et Chantiers »

-Donne son accord pour la signature de la convention annuelle moyennant un forfait de 570 €/ jour à l'année avec une facturation au réel

- Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

5/Terrain du Guip : Autorisation de vente d'une partie de parcelle

La commune est propriétaire de la parcelle jouxtant le lotissement du Guip.

Elle émet le souhait de vendre une partie d'une parcelle bien identifiée : B1381

Dans ce contexte, le Conseil municipal du 13 juin avait donné autorisation au Maire de mettre en vente au plus offrant en faisant la publicité.

Plusieurs acheteurs ont fait connaître leur intérêt pour l'achat de cette parcelle à diviser.

Après étude des candidatures et faisabilité des projets à venir, une candidature a été retenue : il s'agit de celle de Monsieur Titière qui a pour ambition d'y implanter un verger de variétés anciennes de pommes. Sa proposition est de 5 000 €.

Stéphane Barré demande si la personne s'oriente vers le bio et si elle bien informée des caractéristiques du terrain notamment la rivière qui longe la parcelle.

Lénaïk Jourdren informe qu'elle a eu un échange téléphonique avec Monsieur Titière et qu'il est allé visiter le terrain avant d'écrire son courrier de proposition ; elle ajoute qu'il a aussi des terrains sur la commune de Tourc'h.

Philippe Ansquer complète en informant que Breizh bocage a été consulté concernant les différents projets proposés et que c'est celui de Monsieur Titière qui semble être la meilleure alternative.

Stéphane Barré interroge sur le montant de l'offre proposée.

Lénaïk Jourdren conclue en annonçant le prix de 5000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Accepte la candidature de Monsieur Titière pour l'acquisition d'une partie de la parcelle B1381 tel que défini sur le plan joint à la présente délibération et estimée à 12 230 m2

-Accepte l'offre financière émise par le candidat à hauteur de 5 000 €

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir et pour toute opération intermédiaire nécessaire afin de mener à bien cette cession foncière

6/Vente de logement Armorique Habitat

En date du 13 juin dernier, le Conseil municipal avait donné son accord pour la vente de 4 logements individuels situés dans le lotissement de Carn-Ar-Rest tout en émettant la condition suspensive suivante : celle d'assurer la construction de nouveaux logements conventionnés permettant de répondre à un réel besoin sur la commune de Trégourez et de permettre ainsi de conserver la même offre en termes de nombres de logements conventionnés.

Lénaïk Jourden, Maire de Trégourez avait rencontré en date du 25 juillet Madame Quillévére représentant Armorique Habitat sur le secteur : l'attente de ce rendez-vous suspendait les délais de réponse des 2 mois : la délibération n'avait donc pas été actée.

Cette rencontre n'a pas permis d'obtenir d'engagement ferme immédiatement de la part d'Armorique Habitat quant à la construction de nouveaux logements en remplacement de ceux à vendre mais bien entendu cela reste le souhait de la commune lorsque les conditions de construction seront plus favorables. Cependant Armorique Habitat précise que la vente de ces logements n'est ouverte qu'aux locataires présents dans les appartements et que sans proposition d'achat de leurs parts, le contrat de location se poursuit dans les mêmes termes jusqu'au départ des locataires en place.

Dans ce contexte, les Elus souhaitent redélibérer.

Armelle Evenat questionne sur le devenir des logements une fois le locataire parti.

Lénaïk Jourden informe que dans ce cas la vente s'ouvre à tout potentiel acheteur et rappelle qu'il serait délicat de ne pas accepter la demande d'Armorique habitat d'autant plus que l'on espère à moyen terme que ce bailleur entreprenne de nouvelles constructions.

Philippe Ansquer précise que les locataires actuellement en place sont « protégés » puisqu'aucune procédure d'éviction n'est possible dans le cadre de cette vente.

Il rejoint Lénaïk sur le fait d'être facilitateur dans cette procédure permettant ainsi à la commune de voir de nouvelles constructions de la part d'Armorique habitat dans les années à venir quand le marché sera plus favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Accepte la vente des 4 logements sociaux du lotissement de Carn-Ar-Rest

-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

7/Pacte Finistère 2024, volet 1 : demande de subvention

Le Département a souhaité créer le Pacte avec comme principes fondateurs :

- Relations basées sur la confiance
- Finistère : développer l'ensemble du territoire
- 2030 : vision claire sur le long terme

Afin que le département soit au service des communes et non l'inverse, le Conseil départemental a réformé ses modalités de financement :

- plus simple : fin des contrats de territoire + interlocuteur unique
- plus rapide : éviter les délais inutiles pour la réalisation des projets
- plus juste : répartition transparente et équitable
- plus cohérente : le principe est qu'il n'y a plus de dispositifs
-

Il se décompose en 3 volets (1 : petits projets des communes, 2 : gros projets « commune » +EPCI, 3 : très gros projets d'envergure départementale ou régionale)

C'est dans ce contexte que la commune souhaite se positionner sur 3 fiches projets investissement pour l'année 2024 :

La première afférente au projet de vidéosurveillance

La seconde afférente à la mise en accessibilité du cimetière

La 3^{ème} afférente à la réalisation de jeux pour enfants-adolescents type pump track

Stéphane Barré s'interroge sur l'utilité d'un pump track dans une petite commune comme Trégourez.

Aude Quiniou informe que la commune de Landudal a investi dans un pump track et city park.

Lénaïk Jourden fait part que l'enveloppe attribuée par le Département tient compte de la population et qu'elle avoisinerait les 23 000€.

Philippe Ansquer revient sur l'idée de l'aire de jeux en soulignant que l'on en voit de plus en plus dans les communes et qu'une réflexion serait alors à mener pour y aller phase par phase. Il cite l'exemple de la commune de Saint Thoïs qui a mis en place une aire de jeux multigénérationnelle et trouve l'idée intéressante.

Aude Quiniou ajoute que sur la commune de Coray les activités sont également rassemblées.

Lénaïk Jourden revient sur l'option 2, à savoir l'accessibilité du cimetière, évoqué parmi les 3 propositions et rappelle que le conseil doit statuer d'ici la fin de l'année. Elle rappelle que le fait de sélectionner un chantier dans le cadre du pacte Finistère n'exclut pas la faisabilité des autres hors subventions.

Philippe Ansquer confirme en évoquant la possibilité de présenter 2 dossiers mais qu'en général un seul est retenu.

Karine Bodéré rappelle que lors de la phase d'étude pour la dynamisation du bourg le sujet de structures de jeux associant jeunes et seniors avait été abordé.

Anthony Page évoque 2 endroits sur le territoire sur lesquels il serait éventuellement possible d'implanter ce type de structure : au niveau du terrain de foot ou à proximité du foyer.

Lénaïk demande que l'on soumette au vote les 3 propositions afin de se positionner sur le projet retenu.

Stéphane Barré rappelle que le sujet du réaménagement du cimetière revient régulièrement dans les conversations.

Marion Padeloup fait savoir qu'elle a une préférence pour la proposition de l'aire de jeux.

Anthony Page informe qu'il s'était renseigné sur les tarifs concernant les jeux extérieurs (balançoire, ressort, parcours de balle) et que celui-ci avoisinait les 4 000€ sans la pose.

Stéphane Barré insiste sur le fait qu'il est important de prendre également la pose afin d'avoir une garantie ensuite et ajoute que le terrain doit être préparé avant la pose de telles structures.

Anthony Page souligne que l'on est plus avancé sur le dossier du cimetière puisque les démarches ont déjà été entreprises alors que pour l'aire de jeux tout reste à faire.

Valérie Le Bon fait part de son choix qui se tourne vers la vidéosurveillance, sujet sur lequel les démarches sont déjà bien avancées. Elle rappelle que les bâtiments communaux subissent régulièrement des dégradations.

Lénaïk Jourden donne l'exemple d'une commune qui s'est fait radier de son assurance car les dégradations des bâtiments communaux devenaient trop nombreuses.

Philippe Ansquer informe que le dossier est désormais prêt et qu'en fonction de la décision du conseil municipal on pourra avancer sur la sujet de la vidéosurveillance.

Lénaïk Jourden propose d'inclure l'aire de jeux au budget 2024. Elle précise que la mise en place d'une vidéosurveillance à l'atelier municipal devient nécessaire au vu du matériel stocké dans ce bâtiment.

Stéphane Barré interroge sur la réparation du bardage à l'atelier technique afin d'éviter les intrusions.

Philippe Ansquer le rejoint sur la nécessité d'effectuer cette réparation.

Aude Quiniou questionne sur les travaux envisagés au cimetière dans le cadre de cette subvention.

Stéphane Barré évoque en priorité les allées centrales et l'accessibilité aux cavurnes.

Armelle Evenat suggère que les allées secondaires soient également intégrées dans les travaux.

Bruno Quiniou ajoute qu'il serait pertinent de mettre un article dans le prochain bulletin municipal rappelant aux familles qu'elles doivent entretenir leurs tombes, cela limiterait en partie la propagation des mauvaises herbes.

Stéphane Barré pense que le projet du cimetière sera plus aisément accepté par les habitants que l'installation d'un système de vidéosurveillance.

Philippe Ansquer affirme que certains administrés sont favorables à l'installation des caméras afin d'éviter les incivilités récurrentes notamment au point de dépôt d'ordures au Guip.
Il poursuit sur le fait que le visionnage de caméras n'est pas du ressort municipal mais de la gendarmerie en cas d'infraction constatée.

Lénaïk Jourdren soumet donc les 3 propositions au vote et le réaménagement du cimetière est retenu à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

- s'accorde sur la demande de subvention pour le projet du cimetière dans le cadre du volet 1 de l'année 2024 selon les modalités de financement du Conseil départemental.
- donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir.

8/Autorisation de poursuivre et de finaliser la procédure de non-titularisation

La collectivité a émis un avis défavorable à la titularisation d'un agent suite à sa période de stage contre l'avis de la Commission Administrative Paritaire -catégorie C.

En date du 26 septembre, Lénaïk Jourdren, Maire de Trégourez a ainsi rédigé l'arrêté de non-titularisation à l'encontre de l'agent avec effet au 1^{er} octobre 2023 : cette décision est susceptible de recours dans un délais de 2 mois devant le juge du Tribunal administratif à Rennes.

Stéphane Barré demande si l'agent a bien réceptionné son Recommandé lui notifiant sa non-titularisation.

Lénaïk Jourdren répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à poursuivre et à finaliser la procédure de non-titularisation
- Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

9/Motion de soutien à l'hôpital de Carhaix pour ouverture continue des urgences

Réunis en *Conseil municipal* le 18/10/2023 à la mairie de Trégourez, les élus ont délibéré à l'unanimité pour exiger que l'ARS Bretagne et le CHRU de Brest-Carhaix mettent immédiatement en œuvre les moyens requis pour une reprise totale (2 lignes de garde) du Service d'Accueil et d'Urgences conformément aux engagements pris.

Cette exigence des élus quant à un service public de soins en proximité, sans perte de chance et garant de l'équité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population du COB, se fonde sur une volonté non négociable. Cette demande correspond d'ailleurs aux engagements du Projet Régional de Santé 2023-2028 de l'ARS Bretagne qui spécifie « *Maintenir un accès aux **soins urgents** de la population en **moins de 30 minutes** », « *conforter la stratégie de réduction **des inégalités sociales de santé** » et « *répondre au plus près des besoins du patient* ».**

Cette délibération reprend également l'engagement conjoint de la Direction Générale de l'ARS Bretagne et de la Direction Générale du CHRU de Brest-Carhaix de reprise du fonctionnement continu des urgences de Carhaix à compter de septembre 2023, après la régulation systématique de l'accès aux urgences du site hospitalier de Carhaix en juillet et août 2023.

Les élus attendent dès maintenant des décisions pour éviter toute rupture de parcours de santé pour la population du Pays COB. Ils rappellent également que l'absence d'un SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) en continu (24h/24h) sur Carhaix engendre un défaut de prise en soins correspondant à 25 % de l'activité des urgences (base 2021 de l'activité des urgences). L'impact sur l'activité des services hospitaliers en aval est énorme (cf. juillet et août), sans compter que la « régulation » (vécue comme une fermeture) embolise l'activité des pompiers volontaires du secteur et sature les services d'urgences mobilisés en relais (Saint Briec, Quimperlé, Morlaix, Brest, Guingamp, Lorient, Pontivy...).

Nous nous opposons fermement à la décision prise par le CHRU de Brest-Carhaix dès le 04 septembre dernier de fermer l'accès aux urgences de 18h30 à 8h.

[Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :](#)

[-Apporte son soutien à l'hôpital de Carhaix](#)

10/Motion de soutien aux EHPAD

Face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics, plusieurs élus municipaux des Côtes d'Armor se sont réunis une première fois à Plouha, le 11 mai 2023, et une 2^e fois à La Roche-Jaudy, le 29 juin 2023, en présence également des directeurs et directrices d'établissement et d'un élu finistérien. Tous partagent le même constat alarmant.

Les élus responsables d'EHPAD sur leur territoire appellent l'ensemble des élus, conseillers municipaux et conseillers communautaires du Finistère, à les soutenir en adoptant la motion ci-jointe, pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement portés à nos anciens dans notre département.

Le 29 juin 2023, réunis à La Roche-Jaudy, les maires, présidents de CCAS, élus, les directeurs des établissements, ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle ; mais également leurs difficultés croissantes de recrutement et l'épuisement des personnels. A cela s'ajoute des factures d'énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant représenter l'équivalent de la facture de l'année écoulée.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents, les réserves financières ne sont plus que de quelques semaines, mois pour certains, à environ 1 à 2 ans pour les autres.

Les élus réagissent :

- Au report continu d'une loi sur le grand âge, sans cesse repoussée, laissant les élus locaux gérer seuls la situation
- Des réponses des tutelles frileuses, si ce n'est honteuses, quand il est demandé aux établissements de ne plus remplacer le personnel malade pour faire des économies
- Des dépenses instaurées par l'Etat : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en plus lourde.
- Des charges complémentaires liées aux frais relatifs aux PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1^{er} jour.
- Refus de faire supporter aux familles ces augmentations de charges : prise en compte de la réalité des petites retraites du territoire. La charge restante du loyer est à la charge directe des familles des résidents.
- Inflation : notamment nourriture. Devrons-nous compter les biscottes ?

Les élus dénoncent les réponses des autorités de tutelles (ARS, Conseil Départemental) :

- Mutualisation ou fusion : les établissements ayant déjà opérés des rapprochements font certes état de certaines économies d'échelle sur les fonctions supports, mais c'est nier le problème structurel qui touche l'ensemble des EHPAD que de penser qu'il s'agit là d'une solution miracle.
- Non remplacement des personnels malades : les élus s'offusquent de cette réponse qui mettra en difficulté nos résidents et nos personnels ! Combien de protections non-changées à temps, de douches non-faites, faute de personnel présent ? Combien de repas pris froids ou non-pris, faute d'aide ? Combien d'accidents du travail dû à la surcharge ? Combien de résidents levés tard, couchés tôt, voir non levés en weekend ? Est-ce cela que nous voulons pour nos aînés ?
- Cotations dites GMP-PMP dont les effets financiers n'interviennent que 12 à 18 mois plus tard.

Collégalement, les élus présents décident :

- De ne pas payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour nos EHPAD. Les crédits correspondants au montant 2022 seront mis en réserve.
- De présenter une motion de soutien aux EHPAD à l'ensemble des communes du département.
- De refuser collégalement de voter le prochain BP si déficitaire.
- De solliciter une rencontre avec le ministre de la Santé et le ministre de la fonction publique, ministre délégué aux collectivités territoriales.
- D'engager le cabinet Coudray sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'Etat.

Les élus des Côtes d'Armor rappellent le rôle de « 1^{ère} ligne » des maires et des conseillers municipaux.

Nous sommes tous concernés, même les communes n'ayant pas d'EHPAD sur leur territoire, car c'est bien l'accueil de tous nos anciens qui est concerné. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général.

« Nous ne faisons pas les lois, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'Etat de bien vouloir nous entendre : nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand Age. »

Et si nous n'avions rien fait, rien dit !

Marion Padeloup s'interroge sur les 10 jours de carence évoqués dans le texte de soutien.

Karine Bodéré s'en étonne également.

Aude Quiniou informe que de façon générale la carence varie entre 1 et 3 jours.

Après vérification il semblerait qu'une coquille se soit glissée dans la motion de soutien du collectif des maires ; en effet le nombre de jours de carence pour arrêt maladie dans les EHPAD est de 1 ou 3 jours selon qu'ils relèvent du statut public ou du statut privé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Adopte la motion de soutien aux EHPAD

11/ Questions diverses et d'actualité

Devis complémentaire Eurovia

Lénaïk Jourden informe le Conseil du devis complémentaire reçu de la part d'Eurovia concernant les travaux de voirie au lieu dit Kerviniguen dont le tarif est de 4 723.60 € HT.

Stéphane Barré demande si la buse a été posée.

Bruno Quiniou répond par l'affirmative. Il ajoute qu'au vu de la boue qui s'accumule due à l'activité de l'exploitation agricole qui se trouve à proximité, cette buse ne va pas tarder à être bouchée.

Karine Bodéré trouve également dommage que les riverains ne fassent pas le nécessaire afin d'éviter de boucher cette buse.

Philippe Ansquer précise que cet ouvrage a été réalisé en conformité.

Fresque école

Lénaïk Jourden réinforme le conseil que suite à la réunion de travail du 11 octobre le choix de la fresque de l'école s'est porté sur le dessin de l'arbre, elle précise que les architectes des bâtiments de France ont été consultés et que nous sommes en attente de leurs retours.

Communication entre les membres du Conseil municipal

Stéphane Barré prend la parole concernant les échanges de mails entre les élus pour les présences aux conseils municipaux et demande que l'ensemble des conseillers soit mis en copie afin de connaître les présences de chacun aux conseils notamment pour les procurations.

Panneau d'affichage du plan de la commune

Stéphane Barré évoque ensuite l'état du panneau du plan Trégourez sur la place de la mairie : le plan est devenu illisible.

Aude Quiniou ajoute que les cyclistes et marcheurs s'arrêtent régulièrement devant ce plan pour s'orienter.

Lénaïk Jourden conclue en disant qu'une demande de devis sera faite pour le remplacement de cet affichage.

Les questions de l'ordre du jour ayant été évoquées et les questions diverses abordées, la séance est close à 21h45.